



CONDITIONS D'INTERVENTION EN MEDIATION

Toutes les médiations sont différentes, et il est impossible de prévoir la durée que prendra votre médiation. A titre de simple information, il est précisé que la durée d'une médiation en notre centre est en moyenne comprise entre 7 à 20 heures.

Pour permettre une meilleure médiation, la médiation se fait **en co-médiation**, pour le tarif horaire défini en page « tarifs », sans surcoût supplémentaire.

Le binôme de médiateur que nous désignons est le binôme de médiateurs qui nous semble **le plus apte à réussir la médiation que vous nous confiez.**

Tous les médiateurs présents sont des professionnels, qualifiés dans le domaine d'activité dans lequel ils interviennent.

Au moins **un des médiateurs présents est juriste de profession, avocats pour la plupart**, exerçant dans le domaine juridique lié à la médiation en cause.

Le CV de chaque médiateur ou co-médiateur est consultable sur ce site, et vous pouvez demander la désignation d'un médiateur en particulier.

Tous les médiateurs ont, en plus des qualifications liées à leur métier d'origine, **validé une formation en médiation-négociation approfondie, d'au moins 200 heures**, effectuée auprès d'un organisme de formation reconnu et habilité par la FFCM (Fédération Française des Centres de Médiation - site : ffcmmediation.org). Ils sont tous astreints aux règles rigoureuses de formation continue et d'analyse de pratique édictée par cette fédération.

Ils sont astreints au respect des règles d'éthique et de déontologie régissant la médiation.



TARIFS

DES FRAIS & HONORAIRES
DES MÉDIATIONS FAMILIALES
(Tarifs **TTC**. applicables au 1^{er} janvier 2022)

Pour un montant en litige de :	Frais d'ouverture de dossier
Sans objet	60 € par personne

Pour un revenu mensuel net compris entre :	Tarif par PERSONNE Par tranche d'1 h à 1h30 en entretien individuel ou par tranche d'1h30 à 2h en réunion plénière
0 à 1200 €	Aide juridictionnelle ou 50 euros
1201 à 1500 €	60 €
1501 à 2000 €	70 €
2001 à 2500 €	80 €
2501 à 3000 €	90 €
3001 à 3500 €	100 €
3501 à 4000 €	110 €
4001 à 4500 €	120 €
4501 à 5000 €	130 €
Plus de 5001 €	140 €

Les enfants peuvent être accueillis en médiation, en respectant des conditions strictes d'accueil et de confidentialité. Les entretiens avec les enfants sont toujours facturés au prix minimum, **soit 60 euros de l'heure**.

Pour les médiations patrimoniales, ou successorales, le coût est fonction des montants en jeu.

Pour un montant en jeu de :	Tarif par heure (à partager entre les différentes parties)
0 à 500 000 €	200 €
500 001 à 2 000 000 €	300 €
2 000 000 € à 3 000 000 €	400 €

Étant précisé que :

- 1 • Les droits d'ouverture demeurent acquis à Pôle Sud Médiation, que la médiation soit ou non mise en œuvre.
- 2 • Une convention d'entrée en médiation peut être signée sur demande entre le centre de médiation et les différentes parties.
- 3 • Les honoraires des médiateurs doivent être payés à la fin de chaque séance.
- 4 • Une provision à valoir sur les frais et honoraires peut être facturée aux différentes parties dès la mise en œuvre de la médiation. Des acomptes seront sollicités au fur et à mesure de l'avancement des séances de médiation.
- 5 • Ce coût correspond à une intervention **en co-médiation** avec deux médiateurs possédant des expertises adaptées à la situation, pour le tarif horaire ci-dessus défini.
- 6 • Sont facturées au titre des honoraires du médiateur toutes les prestations réalisées lors de la médiation : étude de dossier, entretiens, réunions de médiation, échanges (téléphoniques, emails) avec les différentes parties, rédactions diverses...
- 7 • En sus de l'honoraire, sont facturés les frais éventuels : transports, frais d'hébergement du médiateur, etc...



TARIFS

DES FRAIS & HONORAIRES
DE MÉDIATION **CIVILES**
(Tarifs **TTC**. applicables au 1^{er} janvier 2022)

Pour un montant en jeu de :	Frais d'ouverture de dossier (à partager entre les différentes parties)
0 à 200 000 €	120 €
De plus de 200 000 €	200 €

Pour un montant en litige de :	Tarif par heure (à partager entre les différents parties)
0 à 500 000 €	200 €
De 500 001 à 1 500 000 €	300 €
1 500 001 à 3 000 000 €	400 €
A partir de 3 000 000 € ou complexité	Sur devis

Étant précisé que :

- 1 • Les droits d'ouverture demeurent acquis à Pôle Sud Médiation, que la médiation soit ou non mise en œuvre
- 2 • Une provision à valoir sur les frais et honoraires sera facturée aux différentes parties dès la mise en œuvre de la médiation. Des acomptes seront sollicités au fur et à mesure de l'avancement des séances de médiation.
- 3 • Pour permettre une meilleure médiation, l'intervention se fait **en co-médiation**, pour le tarif horaire ci-dessus défini, sans surcoût supplémentaire.
- 4 • Sont facturés au titre des honoraires du médiateur toutes les prestations réalisées lors de la médiation : étude de dossier, entretiens, réunions de médiation, échanges (téléphoniques, emails) avec les différentes parties, rédactions diverses...
- 5 • L'honoraire ne comprend pas les frais éventuels : transports, frais d'hébergement du médiateur, etc. qui sont facturés en sus.
- 6 • En cas de multiples interventions au sein d'une entreprise ou d'une organisation, une convention peut être établie avec des tarifs préférentiels.



TARIFS

DES FRAIS & HONORAIRES
DE MÉDIATION **INTRA-ENTREPRISE**
(Tarifs **H.T.** applicables au 1^{er} janvier 2022)

Droit d'ouverture de dossier (à partager entre les Parties)	250 €
--	--------------

Pour un Chiffre d'affaires de :	Tarif par heure
Inférieur à 500 000 €	200 €
500 001 à 1 000 000 €	250 €
1 000 001 à 5 000 000 €	300 €
5 000 001 à 15 000 000 €	350 €
15 000 001 à 30 000 000 €	400 €
A partir de 30 000 001 €	Sur devis

Étant précisé que :

- 1 • Les droits d'ouverture demeurent acquis à Pôle Sud Médiation que la médiation soit ou non mise en œuvre
- 2 • Une provision à valoir sur les frais et honoraires sera facturée aux différentes parties dès la mise en œuvre de la médiation. Des acomptes seront sollicités au fur et à mesure de l'avancement des séances de médiation.
- 3 • L'intervention se fait en co-médiation, pour le tarif horaire ci-dessus défini.
- 4 • Sont facturés au titre des honoraires du médiateur toutes les prestations réalisées lors de la médiation : étude de dossier, entretiens, réunions de médiation, échanges (téléphoniques, emails) avec les différentes parties, rédactions diverses...
- 5 • L'honoraire ne comprend pas les frais éventuels : transports, frais d'hébergement du médiateur, etc. qui sont facturés en sus.
- 6 • En cas de multiples interventions au sein d'une entreprise ou d'une organisation, une convention peut être établie avec des tarifs préférentiels.